

Désinscription Master 1 après renvoi du dossier d'inscription

Par **MarieLaure**, le **24/07/2014** à **10:56**

Bonjour,

Je suis confrontée à un petit problème, j'espère que vous pourrez m'aider !

Il y a 2 mois j'ai passé le concours d'une école spécialisée en RH en alternance et j'ai été acceptée. J'ai renvoyé le dossier d'inscription signé dans la foulée.

Or, je suis actuellement en stage et le directeur souhaite me garder pour l'an prochain, mais en Direction Générale : il m'a donc demandé de faire une autre école, spécialisée dans ce domaine là. J'ai passé le concours, je l'ai eu aussi. Étant donné que cette alternance est une offre en or, j'ai envoyé le dossier d'inscription pour cette deuxième école hier.

Maintenant, j'ai prévenu la première école que je souhaite me désinscrire (la rentrée est le 6 octobre) et elle me "menace" de ne pas me rendre le chèque de 900€ que j'ai du donner (ces 900€ correspondent aux frais d'inscriptions en tant qu'étudiant : ils ne seraient débités dans tous les cas qu'en octobre, si je ne trouve pas d'alternance pour eux).

Je vais leur envoyer une lettre en recommandé aujourd'hui pour attester de ma demande, mais la Responsable m'a prévenu que je n'aurai pas de réponse avant fin août.

Qui puis-je faire pour qu'ils ne me prélèvent pas cette somme ?

Merci d'avance pour votre aide !

Par **bulle**, le **24/07/2014** à **19:25**

Bonjour,

Ce ne serait pas très honnête mais pourquoi ne pas déjà faire une opposition au chèque mais au risque, par la suite, que l'on vous réclame cette somme.

Je vous conseille de bien regarder les clauses des documents que vous avez signé.